



Groupe politique local indépendant

A Nogent sur Marne le 23 juin 2011

Monsieur le Préfet du Val de Marne
Pierre DARTOUT
21, 29 Av. Générale de Gaulle
94011 CRETEIL

Par courriel

Copies :

Monsieur le Maire de Nogent sur Marne
Les membres du Conseil Municipal

Objet : Demande de déféré préfectoral avec suspension de la délibération 11/107 du Conseil Municipal de Nogent sur Marne du 6 juin 2011

Monsieur le Préfet,

Je souhaite avoir votre avis et solliciter votre intervention concernant la cession intervenue au bénéfice de la S.A.E.I.M de Nogent sur Marne de la parcelle cadastrée AI 129 sis 27 rue Hoche.

En effet cette parcelle se trouve en limite de propriété avec l'ancienne école Marie Curie et à très grande proximité de la Zone 7 qui apparaît comme la partie la plus contaminée par le gaz radon, tel qu'il ressort du schéma de pollution du site réalisé par l'Agence Nationale pour la gestion des Déchets Radioactifs (ANDRA).

Sur ce terrain la ville de Nogent sur Marne et la S.A.I.E.M ont pour projet de construire une résidence sociale pour jeunes travailleurs.

Cette délibération a été dans un premier temps évoquée à la Commission des finances le 27 mai 2011 et à cette occasion j'ai demandé au Maire de me communiquer les mesures réalisées sur cette parcelle ainsi que le courrier de l'Institut de Protection et de Sûreté Nucléaire en date du 24 septembre 1996.

Le Maire a refusé de me communiquer ces éléments relevant des pièces administratives indispensables pour que les élus puissent délibérer en toute connaissance de cause.

Lors du Conseil Municipal du 6 juin 2011 j'ai renouvelé ces demandes au Maire et indiqué aux collègues présents mes inquiétudes concernant les risques potentiels pour la santé des futurs résidents et salariés et les risques éventuels pour les finances de la ville. La Collectivité étant à la lecture de l'acte notarié (p 62) responsable de l'élimination des déchets.

Nouveau refus du Maire, assorti d'avertissements explicites (telles qu'elles sont enregistrées sur le site Nogent citoyen) et je le cite : « chatouillez ce dossier pour tout le quartier et je n'hésiterai pas à faire comme le demande l'Agence de Sûreté Nucléaire (ASN) des mesures chez tous les propriétaires de la rue Marceau ».

Par ailleurs dans l'arrêté que vous avez pris le 15 mai 2011 concernant la dépollution de Marie Curie vous avez décidé de ne construire qu'un seul gymnase sur la zone 5 et pour les zones 3, 4 et 7 de prévoir pour l'instant un parking en lieu et place du projet de second gymnase.

Le terrain cédé par la ville se trouve en limite de propriété de la Zone 7 et doit faire l'objet d'un suivi de mesures par l'ANDRA (art 12 de l'arrêté). Par ailleurs, dans le compte-rendu provisoire de la première réunion du CLIS, Monsieur Olivier Du Cray, Sous Préfet de l'arrondissement de Nogent précise et je le cite: «La SAIEM devra réalisé le point zéro (sur le terrain Yab acheté par elle) qui s'impose au titre du principe de précaution.... ».

Hors au vu des éléments présentés, vous pouvez constater le refus du Maire d'accéder à mes demandes en terme de transparence, qui plus est, dans un dossier aussi sensible que celui de la dépollution du site Marie Curie et des terrains alentours.

Face à cet abus de pouvoir du Maire concernant la communication des documents demandés, je vous serai gré d'agir par déféré préfectoral avec suspension de la délibération 11/107.

Et de bien vouloir saisir l'Agence de Sûreté Nucléaire pour faire toutes les diligences indispensables pour connaître l'état de pollution de cette parcelle et la possibilité d'y construire des logements sans risque pour la santé des résidents.

Vous remerciant par avance pour l'attention que vous porterez à ma demande, veuillez recevoir, Monsieur le Préfet, mes salutations les plus respectueuses,

Marc Arazi
Conseiller Municipal
Président de Nogent c'est maintenant !



contact

Marc ARAZI

Président de Nogent c'est maintenant !
Conseiller Municipal de Nogent-sur-Marne

www.nogentcestmaintenant.fr

www.arazi.fr

contact@nogentcestmaintenant.fr

06 73 41 77 69

Permanence le samedi
matin sur rendez-vous.

